



# La CGT trésor

## CORSE DU SUD

### **Recours CAP notation catégorie C le 21 Septembre 2009**

La CAP du 21 septembre 2009 portait sur les recours de note concernant la catégorie C.

La Direction nous a rappelé qu'au titre de l'année 2009 :

- 101 agents étaient à noter pour 96 « apportants »
- 90 agents pouvaient consommer pour un total de capital mois égal à 86.

19 cadres C ont obtenu 0.06 et 26 ont eu 0.02 ; **restent donc 3 mois à répartir ou non lors de cette CAP.**

La CGT a bien entendu défendu chaque dossier après avoir consulté les dossiers des agents (recours de l'agent, rapport du notateur, notations 2007 et 2008) et les agents eux-mêmes.

La constance de ces dossiers étant la différence énorme entre les appréciations littérales et la note finale. Des éloges et des compliments, toujours agréables à entendre mais in fine, des notes de 0.00, 0.01 ou 0.02 insatisfaisantes.

#### **Quatre dossiers étaient à examiner :**

**AUCUN AGENT N'A OBTENU SATISFACTION SUR LE RECOURS PORTANT SUR LA NOTATION.**

**UN AGENT S'EST VU RETABLIR SON TABLEAU SYNOPTIQUE.**

**La Direction disposant pourtant d'un capital de 3 x 2 mois a choisi toutefois de ne pas l'utiliser :**

**« les agents ayant formulé un recours sont très bien notés et il n'y a pas eu d'erreur de notation ».**

**« distribuer toute l'enveloppe serait inciter les agents à multiplier les recours ». Sic !!**

**Le capital mois non utilisé sera attribué l'année prochaine !  
Peut-être.....**

**La CGT a donc voté CONTRE les propositions de la Parité Administrative concernant tous les agents n'ayant pas obtenu satisfaction. C'est à dire tous les dossiers. Nous dénonçons aussi un contingent cette année encore bien insuffisant !**

**→ En effet, nous ne pouvons avoir la même analyse que la direction au sujet des notes qui ont été attribuées : + 0.00 et + 0.01 sont des notes INSUFFISANTES, n'apportant aucun mois de bonification. Faut-il rappeler que la note de +0.01 traduit un avancement « normal ». La GCT demande aussi que les agents ayant fait un recours pour obtenir + 0.06 aient gain de cause. Ne nous satisfaisons pas de +0.02 !**

**En revanche la CGT a voté POUR concernant le rétablissement du tableau synoptique d'un agent.**

**Nous conseillons à toutes les personnes ayant formulé un recours de renouveler celui-ci en CAP Centrale afin d'obtenir gain de cause. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire**

Vos élus en CAP.  
Catherine PAOLINI et Marie Antoinette BERETTI